

toriser pour mettre indûment en culture ce qui restera du domaine des bailleurs après la vente dudit lot.

Dont acte remis au prêtre Yong-Hoei pour qu'il le conserve.

Respectez ceci.

Délivré le 23^e jour du 4^e mois de la 20^e année Tchi-Yuan (1283).

Nous avons dit que l'original de cette inscription se trouve à Yong-cheou hien, canton de la préfecture de Kien-tcheou dans la province du Chen-si. Dès 1260, les Mongols s'étaient rendus maîtres des territoires chinois à l'ouest du fleuve Jaune; les chefs conquérants s'en disputèrent les domaines¹. En 1264, l'empereur Koubiläi créa dans cette région le département de Ngan-si tcheou 安西, qu'occupaient dix hordes de Si-fan (étrangers de l'ouest). Toute cette contrée devint, en 1272, l'apanage du prince impérial Mangala 忙哥刺; ce prince, troisième fils de Koubiläi, avait été investi du titre de roi de Ngan-si, territoire qui comprenait King-tchao fou² (moderne Si-ngan fou). Son gouvernement s'étendait de là sur le Ho-si (ouest du fleuve Jaune), sur les T'ou-po (Tibétains) et sur le Sse-tchouen. L'année suivante (1273), Mangala reçut de Koubiläi une seconde in-

¹ *Yuan-chi*, k. IV, fol. 2.

² Les historiens persans écrivent ce nom كنجانفو que le vocabulaire Houei-Houei du Collège des interprètes transcrit 金張夫 *Kin-tchang-fou*, nom qu'il applique à la province du Chen-Si. King-tchao fou, qui est le Kenjan fou de Marco Polo, fut appelé Ngan-si fou en 1277.